

## Quatre-vingts années de commémoration

Rémi Chénier

Numéro 60, hiver 2000

Avec le temps...

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7675ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chénier, R. (2000). Quatre-vingts années de commémoration. *Cap-aux-Diamants*, (60), 49–49.

# Quatre-vingts années de commémoration

En 1919, le gouvernement fédéral, à l'instigation de James B. Harkin, commissaire des parcs du Dominion, approuve la création d'une commission consultative pour la préservation des lieux historiques. Lors de leur première réunion, à l'automne de la même année, les six membres originaux choisissent le nom officiel de «La Commission des lieux et monuments historiques du Canada» (connue, par la suite, sous le sigle de CLMHC) pour désigner cet organisme.

et mettre en œuvre un programme fédéral destiné à commémorer les plus grands personnages, endroits et événements de notre histoire et de notre préhistoire».

Cette loi subit une première modification en 1955 et la Commission devient apte à recommander la désignation de bâtiments en raison de leur âge ou de leur valeur architecturale. Puis, un amendement de juin 1977 porte sa composition à dix-sept membres. Certains sont nommés d'office : l'archiviste fédéral, le directeur des Musées nationaux du Canada et le directeur des Lieux historiques nationaux de Parcs Canada. Les autres membres sont désignés, à titre amovible, par le gouverneur en conseil pour un mandat habituel de cinq ans, renouvelable selon le cas. Le Québec et l'Ontario comptent deux membres chacun, alors que les autres provinces, de même que les territoires du Nord-Ouest et le Yukon n'ont, respectivement, qu'un seul délégué.

Au cours de son évolution, la Commission a formé plusieurs comités (dont ceux des critères, des communautés culturelles, du patrimoine bâti, des études thématiques et de la planification du réseau, des inscriptions) qui étudient les diverses questions qui leur sont soumises avant les réunions plénières qui ont lieu habituellement deux fois par année : en juin et en novembre. Depuis 1988, la Commission s'occupe également de l'évaluation des gares ferroviaires patrimoniales en vertu de la loi adoptée à cet effet.

Les recommandations de la CLMHC approuvées par le ministre responsable créent des lieux historiques nationaux. La plupart se limitent au site immédiat d'une plaque commémorative mais, notamment dans les cas où les bâtiments existants deviennent la responsabilité de Parcs Canada (les Forges du Saint-Maurice, le fort Chambly, le fort Lennox, par exemple), ils occasionnent un développement beaucoup plus marqué.

La première plaque commémorative apposée par la Commission date de 1922; elle est fixée sur une croix à Port Dover, en Ontario. Depuis, quelque 1 200 plaques ont été dévoilées à travers le pays. ♦

Rémi Chénier, historien  
Parcs Canada, Québec

Jacques Paul Couturier  
en collaboration avec Wendy Johnstone  
et Réjean Ouellette



460 p., 39,95 \$

**Un passé composé**  
Le Canada de 1850 à nos jours  
Réédition

La meilleure synthèse qui soit de l'histoire  
du Canada de 1850 à nos jours !

Manuel adopté dans les cours d'histoire  
du Canada des Universités de Moncton,  
Laval, de Montréal, de Sherbrooke  
et d'Ottawa.

Sous la direction de  
Joseph Yvon Thériault



578 p., 49,95 \$

Couverture cartonnée

**Francophonies minoritaires  
au Canada**  
L'état des lieux

Une référence incontournable pour  
quiconque s'intéresse au Canada français.

Anselme Chiasson



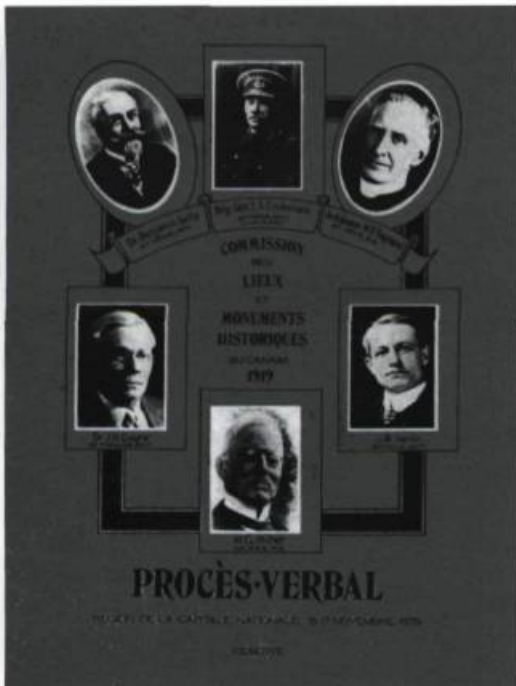
160 p., 19,95 \$

**Anna Malenfant**  
Gloire de l'Acadie  
et du Canada

L'histoire touchante d'une des grandes  
cantatrices acadiennes.

**éditions  
d'acadie**

C.P. 885, Moncton (N.-B.), E1C 8N8 CANADA  
Tél. : 506.857.8490 • Téléc. : 506.855.3130  
edacadie@nbnet.nb.ca



Mosaïque des membres fondateurs de la CLMHC, en 1919. Page couverture du procès-verbal de la Commission de novembre 1979 conçue par R. Huggins de Parcs Canada. (Archive de l'auteur).

En 1953, deux ans après les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le développement des arts, des lettres et des sciences qui réclamait «la mise sur pied d'un programme plus élaboré de préservation des lieux historiques», la Loi sur les lieux et monuments historiques est adoptée. Elle établit officiellement la CLMHC et porte le nombre de ses membres à quinze. La Commission devient ainsi un organisme-conseil auprès du ministre responsable qui détient les «pouvoirs légaux pour élaborer